

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 5

Artikel: Au nouvel-an
Autor: Siebenthal, J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quis les connaissances musicales suffisantes pour pouvoir les mettre en pratique et en jouir réellement.

Pour se convaincre combien l'introduction de la théorie et des exercices solfégés font progresser le chant, il faut avoir assisté aux examens du collège cantonal, tandis qu'on est frappé de l'incapacité et de l'ignorance musicale de la plupart des élèves qui viennent des autres parties du canton pour faire leurs examens d'admission. Nous-mêmes, nous avons pu constater la grande supériorité de l'enseignement musical (dans les classes) basé sur la théorie et le solfège.

Tout homme appelé à enseigner le chant dans les écoles, et qui a foi en l'influence bienfaisante de cet art sur les mœurs et la culture générale, nous approuvera et appuiera nos efforts pour introduire dans les écoles de tout le canton une même méthode de chant complète et systématiquement graduée. Ce serait là une innovation précieuse chez nous, où l'enseignement musical va généralement comme il peut et veut.

En attendant qu'on introduise cette méthode graduée et unique, nous avons publié il y a deux ans un traité de théorie élémentaire de la musique très-concis et complet, admis à l'Institut de musique et dans plusieurs écoles. Ce traité a été publié principalement dans le but de servir de guide à Messieurs les instituteurs du canton, nous ignorons s'il est parvenu à son adresse et si son but a été atteint.

Nous terminons par où nous aurions dû commencer, c'est-à-dire en démontrant que chez nous les études musicales dans les écoles normales sont insuffisantes. Ceux qui sont appelés à enseigner la musique à la jeunesse ne doivent-ils point recevoir une éducation musicale solide et aussi complète que possible?

Nous n'ignorons point que l'école normale a beaucoup gagné sous le rapport de l'enseignement du chant; mais le temps que les élèves peuvent y vouer est insuffisant.

Quant à leur en donner davantage et même leur faire apprendre le piano, les orgues ou le violon, ainsi que cela se pratique ailleurs, ce serait considéré comme un luxe et même une anomalie. Cependant, chez nos voisins allemands, on ne conçoit guère un instituteur qui n'ait pas étudié sérieusement la musique. Dans bien des pays les étudiants en théologie sont initiés à l'art du chant, afin d'être à même plus tard de prendre une part active au perfectionnement du chant dans le culte. Dans la Suisse orientale, quantité de sociétés de chant sont présidées par des pasteurs et dirigées par des instituteurs; nous en connaissons même dans les cantons de Vaud et de Genève.

Quant à nos étudiants en théologie, le chant n'est souvent pour eux qu'un passe-temps, un bagage inutile; mais vienne le temps où ils desserviront une paroisse, ils se plaindront du chant défectueux dans le culte, du chantré qui crie à tue-tête ou qui chante faux; ignorants eux-mêmes dans cet art, ils seront impuissants à y porter remède et regretteront de n'avoir pas appris la musique.

Nous nous permettons donc de nous résumer en insistant sur la nécessité d'introduire dans l'école normale l'enseignement musical, comprenant la théorie, le solfège, le chant au point de vue pédagogique et l'étude d'un instrument: c'est le chemin le plus court à prendre pour que le chant et la musique deviennent chez nous aussi un élément national.

G.-A. KOELLA,
professeur de chant.

Au nouvel-an.

Trois cent soixante-six journées
Viennent d'entrer dans le néant,
Elles ont été condamnées
A s'éclipser en un instant.
Mais après elles recommence
Un nouvel-an que nous fêtons,
Tout en gardant la souvenance
De celui que nous regrettons.

Que seras-tu, nouvelle année,
Apportes-tu quelque bonheur
Et plus d'une heure fortunée
A l'homme atteint par la douleur?
Est-ce que l'amère souffrance
Disparaîtra pendant ton cours?
Pourrions-nous avoir l'espérance
De couler de tranquilles jours?

Nous qui venons de te voir naître,
Pourrions-nous te tendre la main,
Lorsque tu devras disparaître
Selon les lois de ton destin?
Mais tu te tais; devons nous craindre
D'être brisés par des regrets?...
Oh! nous ne voulons pas t'astreindre
A nous raconter tes secrets.

J. DE SIEBENTHAL.

« La langue que parlaient nos pères disparaît peu à peu; bientôt on ne trouvera personne qui en fasse usage, tant on prend soin de la bannir du foyer domestique. Il n'y a plus que quelques localités dans les cantons de Fribourg et de Vaud, où l'on conserve l'usage du patois. — Le patois est un langage énergique, qui a des expressions dont on ne trouve aucun mot correspondant en français. »

Ainsi s'exprimait M. Benjamin Corbaz, dans la préface d'un recueil de morceaux en patois, qu'il édita en 1842, dans le but de conserver et de réunir les fragments épars de l'ancien dialecte de nos pères. C'est à ce recueil que nous empruntons aujourd'hui le *Conte du Craizu*, à la demande d'une grande partie de nos abonnés, qui désirent relire dans les colonnes du *Conteur* ce morceau plein de verve et d'originalité, composé par M. de la Rue, de Lutry, probablement vers le commencement de ce siècle.